

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Du 21 Décembre 2023

Présents : Didier BERTRAND, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Nadine CHENE, Gérard COINCHELIN, Caroline COURTIN, Christian DANIAU, Natacha FRAPPIER, Annick MORISSON, David MOUNIER, Frédéric PARTHENAY et Philippe VIROULAUD

Absents, excusés : Florence SOUCHARD (Pouvoir Christian VIDAL), Christian GUIBERT (Pouvoir Didier Bertrand)

Secrétaire de séance : Philippe VIROULAUD

Ordre du jour :

- Redevance GRDF
- Dossier de subvention de l'école (végétalisation de la cour de l'école)
- Appui à la signature électronique ATD16
- Dotation forfaitaire de recensement
- Modification des statuts du SIVOM
- Assurance risques statutaires du personnel
- Prime pouvoir d'achat aux agents
- Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux
- Questions diverses

Début de Séance : 20h30

Compte-rendu du dernier conseil municipal approuvé à l'unanimité.

Redevance GRDF : 2023 - 38

Redevance d'occupation du domaine public (134 ml aux Sablons).

Coefficient de revalorisation : 1,39 soit 146 Euros de redevance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Appui à la signature électronique ATD16 : 2023 - 39

Certificat numérique.

Anciennement SEGILOG facturait # 148 euros par an

ATD 16 facture 20,30 euros par an

Délibération adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials: LV, CG, DM, CC, NC, AM, MF, and others.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Dotation forfaitaire de recensement : 2023-40

L'Etat verse une dotation forfaitaire.

Délibération pour autoriser le Maire pour distribuer la dotation forfaitaire adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts du SIVOM : 2023-41

Modification des statuts du SIVOM pour modifier le montant des participations le 1^{er} janvier (précédemment, il y avait une modification supplémentaire du calcul le 1^{er} septembre). L'objectif étant de permettre une meilleure visibilité budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Assurance risques statutaires du personnel : 2023-42

Centre de gestion lance un appel d'offre, l'actuel marché se termine en décembre 2024.

Nécessité d'autoriser le centre de gestion à effectuer la négociation au nom de la commune de Puyréaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Prime pouvoir d'achat aux agents (PPA) : 2023-45

Prime calculée en fonction du salaire annuel des agents.

3 agents ont droit au niveau I (800 euros maximum pour un plein temps),

1 agent a droit au niveau III (600 euros maximum pour un plein temps), le montant étant au prorata du nombre d'heures effectués.

Montant total pour les agents # 1332 euros à verser en une ou plusieurs fois (exonéré de charges sociales). Cette prime est donnée à la totalité des agents ou à aucun.

Le conseil autorise le maire à distribuer ce montant. Ce montant devra être prévu au budget.

Par ailleurs, le conseil encourage à ce que la PPA soit valorisée dans une consommation locale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux : 2023-43

Pour aider les élus dans l'exercice de leur mission.

Collège composé de :

Pierrick LAROUMEQUE

Alain PARIENTE

Le collège est nommé jusqu'à l'expiration du présent mandat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

LV
* TP CG DM
CC NC CV AH DB NF

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Dossier de subvention de l'école : 2023-44

Projet de végétalisation de la cour de l'école.

Projet de rénovation énergétique de l'école. Si ce projet intervient en même temps que la végétalisation, possibilité d'avoir des subventions plus importantes.

CAUE a présenté un projet de cour de jardin.

L'objectif est d'avoir un taux de subvention de 80 %.

Délibération pour autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches pour des demandes de subventions pour le dossier de végétalisation de la cour de l'école et de rénovation énergétique de l'école. Adoptée à l'unanimité.

Délibération pour inscrire la Commune à la Charte Charente 2030. Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Halle : premier devis pour la partie ossature bois et couverture # 46000 euros TTC.

Fin de séance : 22h35